

les Habitants de la Jamonière et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

Du 23 décembre 1794

Louis Montassier. —

Louis Montassier de la Jamonière en cette paroisse a fourni à l'armée de M. le général Charette suivant la reconnaissance du 12 du précédent mois, signée Rousseau et Giraudin duement en forme

- un bœuf estimé 60^l,
- deux charretées de bois fagot estimés 12^l,
- plus sept boisseaux de beau froment à 6^l le boisseau,
- huit boisseaux de de seigle à 4^l
- quatorze boisseaux de méturre à 4^l

dont moitié à l'administration et l'autre moitié au dit ontassier dont il lui a été délivré aujourd'hui un bon²
ci.....30^l

Du 27 avril 1795

Pierre Remaud. —

Pierre Remaud demeurant à la Jamonière en cette paroisse, déclare avoir fourni à l'armée catholique et royale

- douze moutons estimés un 7^l, trois 4^l 10^s pièce, et huit 5^l pièce,

suivant reconnaissance du 20 mars dernier signée Caradeuc, le tout formant ensemble suivant l'estimation ci-dessus la somme de soixante livres, dix sols dont il lui a été ce jourd'hui délivré un bon

ci.....60^l 10^s

E. M. : Délivré le présent bon le 24 août 1795 : Gaudin secrétaire

Du 1^{er} mai 1795

Pierre Cailleteau. —

Pierre Cailleteau de la Jamonière en cette paroisse a fourni à l'armée catholique suivant reconnaissances des 14 août et 27 octobre 1794, 19 janvier et 6 mars derniers signées Arnaud, Giraudin, Favereau et Caradeuc

- sept boisseaux sigle estimé 4^l, le boisseau qui valent déduction faite des mesures 26l 12 s,
- deux charretées de foin estimés 12^l,

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans [les rapports du notaire André-Philippe Daniau](#), qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans ses rapports du 19 floréal et du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799), que l'on peut consulter aux Archives départementales de la Vendée (L 264).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place [une demande avec justificatifs](#) pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruinée par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.

- et enfin un veau estié cinq livres,

toutes lesquelles dites sommes réunies forment celle de soixante-treize livres douze sols dont il lui a été ce
jourd'hui délivré un bon

ci.....73^l 12^s